



Présidence
CD/CT/ND 02-20
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2020/32

EXTRAIT DE RESOLUTIONS
PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2020-32
BUREAU DU 21 JANVIER 2020

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mardi 21 janvier 2020, à 09h30, au siège de la CMA 76, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice-Présidente
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- Mme CANTEREL – 1^{ère} Secrétaire adjointe
- M. CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjoint
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme TARLEVÉ – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. HUBERT – 2^{ème} Vice-Président
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe

Etait absent :

- M. PARRET – Secrétaire

Préliminaire :

Approbation du procès-verbal du bureau en date du 05/11/19.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 05/11/19 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Appel à cotisation 2019 d'INITIATIVE le Havre Estuaire.
Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la proposition d'adhésion à INITIATIVE le Havre Estuaire.

Document de travail transmis préalablement :

- Courrier et appel à cotisation (document n°1)

Intervention en séance :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021/2020-32 B.447 :

VOTE :

LA PROPOSITION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2019 DE LA CMA 76 A L'ASSOCIATION INITIATIVE LE HAVRE A HAUTEUR DE 500 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°2 :

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) de la Seine Maritime pour l'année 2020.
Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la proposition d'adhésion au CAUE pour 2020.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- appel à cotisation du CAUE pour 2020 (Document n°2)

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021/2020-32 B.448 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE L'ADHESION DE LA CMA76 AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) POUR L'ANNEE 2020 A HAUTEUR DE 111 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°3 :

Appel à cotisation 2020 de la maison des bouchers.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la proposition d'adhésion à La maison des bouchers.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- demande d'adhésion de la Maison des bouchers (document n°3)

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021 /2020-32 B.449 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE DE 200 EUROS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES BOUCHERS ET DES BOUCHERS CHARCUTIERS DE LA SEINE-MARITIME EST APPROUVEE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°4 :

Vote de la proposition d'arrêter le montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les agents dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, en application de la circulaire APCMA du 28/11/2019.

Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Document de travail transmis préalablement :

- Circulaire CMA France 2019-1327-D (document n°4)

Résolution 2016-2021 /2020-32 B.450 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE MONTANT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCES PAR LES AGENTS EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE APCMA DU 28/11/2019, APPLICABLE AU 01/01/2020

FRAIS DE TRANSPORTS EN COMMUN :

REMBOURSES AVEC UN PLAFOND DE 86,17 EUROS SOUS RESERVE QUE L'ABONNEMENT SOIT ANNUEL MENSUEL OU HEBDOMADAIRE

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CE PLAFOND ET SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS.

FRAIS DE SEJOUR : REMBOURSES SUR UN TAUX DE BAS DE 70 EUROS, 90 EUROS POUR LES GRANDES VILLES, ET 110 EUROS POUR PARIS

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CES PLAFONDS ET SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS.

FRAIS DE REPAS

LE MONTANT D'INDEMNISATION EST DE 17,50 EUROS

LE REMBOURSEMENT EST FORFAITAIRE, IL EST VERSE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE PAIEMENT.

LA PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'1 emploi d'« agent de service », en CDI contractuel, non pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 28.01.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression d'1 emploi, non pourvu, d'« agent de service » (document n°5)

Résolution 2016-2021 /2020-32 B.451 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'«AGENT DE SERVICE», CDI CONTRACTUEL, NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°6 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de 2 emplois d'« assistant éducatif », en CDD de plus de 18 mois, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 28.01.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 2 emplois, non pourvus, d'« assistant éducatif » (document n°6)

Résolution 2016-2021 /2020-32 B.452 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS D'« ASSISTANTS EDUCATIFS», EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS, NON POURVUS, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°7 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'1 emploi d'« attaché technique », permanent, non pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 28.01.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression d'1 emploi, non pourvu, d'« attaché technique » (document n°7)

Résolution 2016-2021/2020-32 B.453 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'«ATTACHE TECHNIQUE», PERMANENT, NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°8 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'1 emploi de « professeur », en CDD de plus de 18 mois, non pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 28.01.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression d'1 emploi, non pourvu, de « professeur » (document n°8)

Résolution 2016-2021/2020-32 B.454 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE « PROFESSEUR», EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS, NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°9 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de la grille des emplois.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille des emplois (document n°9)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021/2020-32 B.455 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

B- POINTS D'INFORMATIONS

Point n°10 :

Présentation des Pépites de l'Artisanat 2020.

Intervention en séance :

- Mme CHICOT, Vice-Présidente de la CMA 76

Point n°11 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

Intervention en séance :

- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50,



Christophe DORE,
Président de la CMA 76.
